



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 82250

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne, auprès de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes l'intérêt et l'importance de l'appel de la Confédération européenne des anciens combattants dans la déclaration de Paris (11 octobre 2005) pour une poursuite déterminée de la construction européenne. La CEAC souhaite « la création d'un Haut Conseil européen de la mémoire afin que soit établie une histoire commune et, incontestable et reconnus les sacrifices consentis par ceux qui sont tombés ou ont souffert dans les conflits fratricides qu'a subis notre continent ». S'associant à cette perspective d'avenir, il lui demande la suite qu'elle envisage de lui réserver. - Question transmise à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire qu'il est conscient de l'importance que revêt la politique de mémoire dans la construction européenne. Depuis 2003, il a mis en oeuvre une « politique de mémoire partagée » destinée à renforcer les liens entre la France et les pays avec lesquels - ou contre lesquels - elle a combattu au cours du xxe siècle. D'ores et déjà des accords ont été signés avec la Grande-Bretagne, la République de Corée, l'Australie, le Maroc, Madagascar et la Nouvelle-Zélande. Rendre hommage aux morts et aux combattants, assurer la transmission aux jeunes générations de la mémoire commune des conflits mondiaux du xxe siècle, valoriser le patrimoine représentatif de la mémoire partagée de ces conflits, encourager les rencontres entre anciens combattants de différents pays, tels sont les objectifs de ces accords qui se traduisent par l'organisation de manifestations en commun : commémorations, conférences, colloques, expositions. C'est ainsi que, pour la première fois, auront lieu, les 26 et 27 octobre prochains, à Paris, les premières rencontres internationales sur la mémoire partagée. Une vingtaine de pays, alliés ou adversaires dans l'histoire du xxe siècle, se réuniront pour contribuer à construire des relations solides, fondées sur le partage des valeurs communes. Vingt pays seront conviés à participer à ces premières rencontres parmi lesquels : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni et la Russie. En développant un dialogue constructif reflétant la diversité des acteurs de la mémoire partagée, elles ouvriront la voie à de nouvelles initiatives et de nouvelles coopérations internationales. Elles contribueront à la mise en oeuvre du concept de « mémoire partagée » dans le cadre du développement des échanges entre les peuples et du maintien d'une paix durable. Au niveau européen, la mémoire des conflits du xxe siècle doit être un outil à la fois de cohésion et d'identité nationales pour des pays ayant écrit les mêmes pages d'histoire, que ce soit en tant que pays alliés ou ennemis. La consolidation de la paix dans le cadre de la construction européenne passe nécessairement par ce processus de réconciliation des États et des populations issues de la mémoire partagée qui permet de regarder l'histoire de ce continent sans préjugés ni passions.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82250

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11894

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4657